

15. Janvier 1782.

103

plus respectable par ses vertus, doué d'un courage invincible & d'un zèle que rien ne pût rebuter; Dieu l'avoit formé dans Moyse. Sa naissance, son éducation, sa mission, ses travaux, sa conduite, ses épreuves, sa mort, tout annonce un grand homme; il n'en fut jamais de plus propre au personnage de législateur. Il ne ressemble pas aux autres; il ne devoit pas leur ressembler. Les autres fondateurs de la société ont été des philosophes, des sages, des politiques, de grands génies, si l'on veut; mais c'étoient des hommes; Moyse étoit l'instrument de la Divinité. D'un seul coup il enfante une législation complète; mais il ne la tient ni de lui-même, ni d'aucun autre, c'est Dieu qui a tout ordonné. Il prouve sa mission surnaturelle comme il doit la prouver, par le pouvoir de faire des miracles, par l'esprit prophétique dont il est doué; signes certains que l'imposture ne peut contrefaire, & auxquels l'homme reconnoitra infailliblement l'opération divine. Encore une fois il falloit des miracles, & Dieu en fait lorsqu'il les juge nécessaires, sans avoir besoin de nous consulter „...“ En vain les incrédules ont exercé leur critique sur toutes les parties de la religion & de la législation des Juifs; ils l'envifageoient sous un faux jour, comme un ouvrage isolé qui ne tient à rien; au lieu que c'est un préparatif essentiel à l'Evangile. Ils l'ont comparée à une religion faite pour tous les hommes, & l'état du genre humain ne comportoit pour lors qu'une religion nationale, locale, exclusive.